

	Date	Décision	Nature	Folio n°
Flers Agglo Communauté d'agglomération	19.01.2023	D809	7.1	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

DECISION
 par délégation du
 Conseil Communautaire

OBJET	DECISION MODIFICATIVE DEPENSES IMPREVUES
--------------	--

A la date ci-dessus, le Président de Flers Agglo,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales en son article L 5211-10,

Vu la délibération n° 2022-555 du 7 avril 2022, reçue en sous-préfecture le 11 avril suivant, lui déléguant une partie des attributions de l'Assemblée communautaire prévues par l'article précité, et notamment la délégation n° 20,

A PRIS LA DECISION figurant au verso.

Compte rendu donné à la prochaine séance ordinaire du Conseil Communautaire	
Date d'affichage et d'envoi à la Sous-Préfecture	19 JANVIER 2023
Date de mise en ligne sur le site internet	19 JANVIER 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2322-1 et L2322-2,

Vu la délibération n° 2022-495 en date 08 février 2022 relative au vote du budget primitif 2022 de Flers Agglo,

Afin de réaliser les dernières écritures comptables 2022, il convient d'autoriser un virement de crédits.

Le Président décide :

D'AUTORISER le virement des crédits suivants :

Budget Assainissement

Section de fonctionnement	
Dépenses – Art 6411/012 Salaires	+ 7.000 €
Dépenses – Art 6481/012 Assurances	+ 6.400 €
Dépenses – Art 6215 Personnel affecté	+ 6.600 €
Dépenses – Article 022 Dépenses imprévues	- 20.000 €

Le Président,

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20230119-D809-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/01/2023

Publication : 19/01/2023